Procedure file

Informations de base

IMM - Immunité des députés	2015/2071(IMM)	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Theodoros Zagorakis Sujet 8.40.01.03 Immunité des députés		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	ECR DUDA Andrzej	13/04/2015

Evénements clés

06/05/2015	Vote en commission		
11/05/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0151/2015	Résumé
19/05/2015	Résultat du vote au parlement		
19/05/2015	Décision du Parlement	T8-0194/2015	Résumé
19/05/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2015/2071(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/8/03178

Portail de documentation

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0151/2015	11/05/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0194/2015	19/05/2015	EP	Résumé

Demande de levée de l'immunité de Theodoros Zagorakis

En adoptant le rapport dAndrzej DUDA (ECR, PL), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen lève limmunité de Theodoros ZAGORAKIS (PPE, EL).

Les députés rappellent que le procureur adjoint de la Cour suprême de Grèce a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis, député au Parlement européen, dans le cadre d'une action en justice se rapportant à une infraction présumée. L'acte d'accusation visant M. Zagorakis concerne des allégations d'irrégularités financières commises entre 2007 et 2012 au sein du club footballistique PAOK dont il était président à l'époque.

Toutefois, l'infraction présumée est manifestement sans aucun lien avec le statut de député au Parlement européen, mais plutôt en lien avec son mandat de président du club de football PAOK.

Il n'existe donc aucun motif de présumer que l'action pénale est inspirée par l'intention de nuire à l'activité politique du député (fumus persecutionis), attendu que ladite action a été engagée plusieurs années avant le début de son mandat de député européen.

En conséquence, la commission des affaires juridiques recommande que le Parlement européen lève l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis.

Demande de levée de l'immunité de Theodoros Zagorakis

Le Parlement a décidé de lever l'immunité de M. Theodoros ZAGORAKIS (PPE, EL).

Le Parlement rappelle que le procureur adjoint de la Cour suprême de Grèce a demandé la levée de l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis, député au Parlement européen, dans le cadre d'une action en justice se rapportant à une infraction présumée. L'acte d'accusation visant M. Zagorakis concerne des allégations d'irrégularités financières commises entre 2007 et 2012 au sein du club footballistique PAOK dont il était président à l'époque.

Le Parlement rappelle qu'en vertu de l'article 9 du protocole n° 7 sur les privilèges et immunités de l'UE, les membres du Parlement européen bénéficient, sur leur territoire national, des immunités reconnues aux membres du parlement de leur pays.

Toutefois, l'infraction présumée est manifestement sans aucun lien avec le statut de député au Parlement européen, mais plutôt en lien avec son mandat de président du club de football PAOK.

Il n'existe donc aucun motif de présumer que l'action pénale est inspirée par l'intention de nuire à l'activité politique du député (fumus persecutionis), attendu que ladite action a été engagée plusieurs années avant le début de son mandat de député européen.

Le Parlement européen décide dès lors de lever l'immunité parlementaire de Theodoros Zagorakis.